

République de Guinée  
Travail - Justice - Solidarité

MINISTERE D'ETAT CHARGE DE L'ENERGIE

DIRECTION NATIONALE DE L'HYDRAULIQUE



PROJET DE TERMES DE REFERENCE POUR L'ETUDE ET L'ELABORATION  
D'UNE LETTRE DE POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU DE LA  
REPUBLIQUE DE GUINEE

Conakry, Février 2013

## l) contexte

La République de Guinée recèle d'importantes ressources en eau d'origine pluviale de l'ordre de **226 milliards de m<sup>3</sup>** qui sont collectées par un réseau hydrographique très dense de 1165 cours d'eau. L'ensemble de ces cours d'eau partent de deux massifs montagneux : Le Fouta-Djallon et la Dorsale Guinéenne. Ce réseau hydrographique se repartit dans 23 bassins fluviaux dont 14 internationaux, prenant leur source en Guinée et donnant à ce pays le qualificatif de "château d'eau d'Afrique de l'Ouest". Parmi ces grands fleuves il y'a le Niger, le Sénégal et la Gambie. L'ensemble de ces bassins fluviaux drainent annuellement 164,5 milliards de m<sup>3</sup> d'eau mobilisables. Les ressources en eau souterraines sont estimées à 72 milliards de m<sup>3</sup> dont 38 milliards renouvelables en année moyenne.

Les dernières données démographiques disponibles remontent à 1996, la population est donc estimée par l'INS à près de 11,3 millions d'habitants à fin 2011 sur la base d'une croissance de 3,2% par an.

Avec ce taux de croissance, la population devrait doubler en moins de 25 ans. Les besoins alimentaires et les besoins en eau suivront la même tendance.

A cela il faut ajouter le phénomène du changement climatique dont il est difficile, pour le moment, de prévoir les conséquences sur les précipitations et les écoulements. C'est pourquoi, il est important de mettre en place des dispositifs appropriés pour le suivi des ressources en eau.

A cet égard, le suivi quantitatif des eaux de pluies est assuré par la Direction Nationale de la Météorologie qui traitent les données et établissent les prévisions à court, moyen et long terme. La pluviométrie à une moyenne annuelle des précipitations variant de 4000 mm/an. On estime le volume d'eau moyen annuel reçu à environ 400 milliards de m<sup>3</sup>. Les valeurs de l'infiltration et de l'évaporation ne sont pas bien cernées.

Concernant les eaux de surface, le suivi quantitatif et qualitatif est assuré par la Direction Nationale de l'Hydraulique qui traitent les données et établissent les prévisions à court, moyen et long terme.

Le système d'information des ressources en eau de surface repose sur un réseau hydrométrique composé de quatre vingt six (86) stations limnimétriques. A ce jour, seulement une cinquantaine de stations est régulièrement suivie..

Les informations recueillies à partir de ce réseau contribuent à alimenter la base de données Nationale et des bases de données régionales pour les organismes de bassin (ABN, OMVS, OMVG).

Quand aux eaux souterraines, Il n'existe pas à date un réseau piézométrique pour l'inventaire et le suivi à l'échelle nationale. Les quelques études ponctuelles réalisées notamment par le Bureau Guinéen de Géologie Appliquée (BGGA) et le Service National d'Aménagements des Points d'Eau (SNAPE) ne permettent pas d'évaluer avec certitude le potentiel.

Les éléments de connaissance disponible sur la géologie du territoire et l'examen du réseau hydrographique du pays indiquent cependant l'existence d'abondantes potentialités en eaux souterraine.

La Direction Nationale de l'hydraulique en charge de la gestion des ressources en eau a inscrit parmi ses actions prioritaires à venir, la mise en place et la gestion d'un réseau piézométrique national qui démarrera dans les régions des grands établissements humains et industriels du pays.

Malgré l'importance des ressources en eau, le secteur de l'hydraulique de la Guinée affiche des niveaux de performance faibles. C'est ainsi que le taux d'accès à l'eau potable est de l'ordre de 33% en zones urbaines et 42,25% en zones rurales.

En effet, Seuls 25 centres urbains y compris la capitale Conakry sont équipés de systèmes d'adduction d'eau potable plus ou moins fonctionnels sur les 34 villes que compte le pays. Cette insuffisance chronique de la production d'eau potable malgré une situation topographique privilégiée permettant souvent une alimentation gravitaire résulte de l'effet combiné du sous investissement et de la mauvaise gouvernance de la Société de service publique d'eau.

C'est pourquoi, le Gouvernement a engagé avec l'assistance de l'AFD et de la Banque Mondiale l'établissement d'un diagnostic et des scénarios d'investissements du secteur urbain de l'eau potable en Guinée.

Au niveau de l'Hydraulique rurale, le développement du secteur a été confié en 1980 au Service National d'aménagements des points d'eau (SNAPE), un service public autonome.

Les interventions du SNAPE se font dans un environnement organisationnel caractérisé par la présence de plusieurs acteurs: services gouvernementaux, ONG et autres organisations de la Société civile, collectivités locales, Comités de Points d'Eau (CPE), Associations d'Usagers d'Eau (AUE), opérateurs privés (entreprises de travaux, artisans réparateurs, vendeurs de pièces de rechange, fournisseurs, Bureaux d'études et/ou de contrôle).

## **II) Présentation du secteur de l'eau et cadre Institutionnel :**

Sous la Tutelle du Ministère d'Etat en charge de l'Energie (MEE), les Institutions suivantes sont légalement en charge du secteur de l'eau :

- Commission Nationale de l'Eau (CNE) ;
- Direction Nationale de L'Hydraulique (DNH) ;
- Société des Eaux de Guinée (SEG) ;
- Service National d'aménagement des Points d'Eau(SNAPE) ;
- Direction Générale du Fond de L'Hydraulique (DGFH).

Plusieurs autres départements ministériels, organismes centraux représentant de la société civile sont concernés et intéressés dans l'administration, la gestion et la recherche-développement des ressources en eau.

### **a) Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation**

- Préfectures (Co gestion et administration des droits d'utilisation des eaux)
- Collectivités locales (Co administration et Co gestion)

### **b) Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts**

- Direction Nationale des Eaux et Forêts (Fonction de Police des eaux)
- Direction Nationale de l'Environnement
- c) Ministère de l'Economie et des Finances
  - Direction Nationale du Trésor (recouvrement taxes et redevances)
  - Direction Nationale des Investissements
- d) Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
  - Direction Générale de la Police Judiciaire (Fonction de la Police des eaux)
- e) Ministère des travaux Publics
  - Direction Nationale de la Météorologie (gestion eaux atmosphériques)
- f) Ministère des Mines et Géologie
  - Office Nationale de Géo-service (gestion eaux souterraines)

. La Société civile particulièrement en charge du secteur de l'eau est le Partenariat National de l'eau de Guinée (PNEGUI).

### III) Éléments de Politique, Législation et Institutions Relatifs à la Gestion des Ressources en Eau

. Au plan politique l'Etat guinéen a adopté en Août 1996 une lettre de politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement en prélude au lancement du 3<sup>ème</sup> Projet Eau du pays.

4.2. En matière de législation et de réglementation, plusieurs instruments sont en place qui cerne l'administration, la gestion et le développement des ressources en eau à différents niveaux.

(i). Lois de base (consacrées spécifiquement aux ressources en eau) :

- *Loi N° 036/ABN/81 du 09 Novembre 1981 portant « Réglementation et exploitation des ressources en eau de la République de Guinée ».*
- *Loi L/94/005/CTRN du 14 Février 1994 portant « Code de l'Eau de la République de Guinée ».*  
*Elle intègre les dispositions de la Loi précédente de Novembre 1981.*
- *Loi L/2005/006/AN du 04 Juillet 2005 adoptant et promulguant la loi fixant les redevances dues au titre des prélèvements et de pollution des ressources en eau.*
- *Loi L/2005/007/AN du 04 Juillet 2005 adoptant et promulguant la loi fixant les pénalités relatives aux infractions au code de l'Eau.*

**(ii). Loi connexes :**

De nombreux Codes existant légifèrent sur l'administration, la gestion et/ou la recherche-développement relative aux ressources en eau :

- Ordonnance N°045 /PRG/SGG/87 portant Code de l'Environnement de la République.
- Loi L/95/048/CTRN du 29 Août 1995 portant Code de l'Elevage et des produits animaux
- Ordonnance N°92/019 du 30 Mars 1992 portant Code Foncier et domanial de la République de Guinée.
- Loi L/2012/CTN du 30 Juin 1995 portant Code Minier de la République de Guinée.
- Loi L/99/013/AN du 22 Juin 1999 portant Code forestier de la République de Guinée.

**(iii). Textes réglementaires**

- Décret D/08/036/PRG/SGG du 24 Juillet 2008 portant composition, attribution et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Eau.
- Décret N°124/CNDD/SGPRG/2010 du 21 Juillet 2010 portant création attribution et organisation du Fonds de l'Hydraulique

**NB :** la République de Guinée est partie prenante aux chartes de l'Eau adoptées pour les bassins fluviaux du Sénégal(OMVS) et du Niger (ABN).

- **La commission nationale de l'eau :**

La commission nationale de l'eau est un organe consultatif qui est composé de représentants de tous les services techniques ministériels compétents dans les divers secteurs intéressés aux problèmes de l'eau. Ses attributions sont définies par décret N° D/08/036/PRG/SGG du 24 juillet 2008.

- **Secteur de la Gestion des ressources en eau (DNH)**

La mission principale de la Direction Nationale de l'Hydraulique est d'assurer la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'hydraulique et de gestion des ressources en eau de la République de Guinée.

- **Sous secteur de l'Hydraulique urbaine (SEG)**

La société des eaux de Guinée est chargée de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain. Dans ce cadre, il réalise les ouvrages et installations de captage, de transport, de traitement, de stockage et de distribution jusqu'au niveau des usagers.

- **Sous secteur de l'hydraulique rurale (SNAPE)**

Le Service Nationale des points d'Eau est légalement chargé de l'approvisionnement en eau potable en zones rurales.

Mis en forme : Paragraphe de liste, Justifié

- **Le Fond de l'Hydraulique :(FY)**

Le fond de l'hydraulique est un compte d'affectation spéciale doté d'une autonomie comptable et budgétaire. Il est chargé de financer des projets et programmes liés à la gestion Intégrée des ressources en eau (GIRE).

- **Le Partenariat National de l'eau (PNEGUI)**

Le partenariat national de l'eau est créé en 2006, c'est un cadre idéal de dialogue, de concertation et d'actions entre acteurs pour mieux gérer les ressources en eau au bénéfice des populations.

#### **IV-Problématiques du secteur de l'eau.**

Les problématiques du secteur de l'eau se présentent comme suit :

Le suivi quantitatif des eaux de surface est assuré essentiellement par des stations limnimétriques au nombre d'une centaine environ et par quelques enregistreurs électroniques et de télétransmission. Le nombre, l'état et la densité des appareils du réseau nécessitent d'être évalués et adaptés aux normes existantes.

A ce jour, seulement une cinquantaine de stations est régulièrement suivie, les autres stations limnimétriques fonctionnent par intermittence faute d'investissement.

On note que tous ces réseaux sont fortement dégradés par manque d'entretien et de renouvellement des équipements, et que le suivi s'effectue irrégulièrement en fonction des ressources financières disponibles.

La faiblesse des investissements fait que, en dehors du bassin du Niger, la collecte et archivage des données dans les autres bassins enregistre d'importantes lacunes

Le secteur de l'eau urbaine se caractérise par :

- Une dégradation des moyens de production, transport et distribution entraînant un déficit de production important ;
- Des pertes techniques considérables au niveau du réseau de distribution qui est obsolète à Conakry et/ou inexistant à l'intérieur du pays.  
Un faible taux de productivité due aux pertes énormes de facturation, au taux élevé de fraudes et l'absence de compteurs.

Des difficultés de trésorerie liées à la faiblesse des indicateurs commerciaux, à un régime tarifaire et fiscal mal adapté aux contraintes du service public.

Quand à l'hydraulique rurale, L'inventaire des points d'eau a permis de recenser en 2008, 12.957 points d'eau modernes. Grâce à ces infrastructures, 42,26% de la population rurale soit 3.705.000 habitants ont accès dans un rayon de moins d'un Km à un point d'eau moderne pour une dotation moyenne journalière de 10l/j/hbt, selon un ratio de 360 habitants pour un point d'eau.

A cela s'ajoute un tarif assez faible pour assurer l'équilibre du secteur par une couverture des charges de fonctionnement.

Dans le cadre institutionnel, il est important de signaler :

- le nom opérationnalisation de la commission nationale de l'eau Le manque d'un cadre de partenariat entre l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers autour de la reforme de gestion du secteur de l'eau

#### **V-. Objectif général de l'étude**

Proposer un ensemble cohérent de mesures politique, institutionnelles, juridiques et environnementales de nature à promouvoir l'accès à l'eau potable et développer le processus de gestion intégrée et participative des ressources en eau en République de Guinée.

#### **VI-. Objectifs Spécifiques de l'étude**

- Centrer le document de politique nationale de l'eau et sa stratégie de mise en œuvre sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) en République de Guinée
- Définir des mesures d'harmonisation des textes législatifs concernant l'eau (code de l'Eau et autres lois connexes)
- Elaborer un projet de reforme institutionnelle nationale en matière d'administration et de gestion des ressources en eau.
- Préparer un projet de revu du système de gestion économique et financière de l'administration et de la gestion des ressources en eau
- Préparer un programme d'actions prioritaires de cinq (5) ans

#### **VII-Résultats attendus de l'Etude :**

- (i) Une lettre de politique nationale de l'eau et des stratégies de mise en œuvre centrées sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) en République de Guinée validée
- (ii) Des mesures d'harmonisation des textes législatifs concernant l'eau (Code de l'Eau et autres lois connexes) validées
- (iii) Un projet de réformes institutionnelles en matière d'administration et de gestion des ressources en eau validé
- (iv) Un projet de revu du système de gestion économique et financière de l'administration et de la gestion des ressources en eau validé
- (v) Un plan d'actions prioritaires de cinq (5) ans validé

#### **VIII-Terms de référence de l'Etude:**

Le consultant assurera au compte du maitre d'ouvrage et au mieux de ses intérêts, les prestations suivantes.

- ✓ faire l'état des lieux en matière de gestion des ressources en eau en Guinée, notamment en ce qui concerne les aspects techniques, institutionnels, juridiques et législatifs, sociaux économiques, et environnementaux ;

- ✓ proposer des mesures visant à concilier les orientations actuelles du pays avec les principes de la GIRE selon l'approche participative et dans le respect des engagements internationaux du pays en matière de ressources en eau partagées ;
- ✓ proposer une stratégie de réalisation de ces mesures par phases suivant une approche qui vise à :
  - équilibrer l'utilisation de l'eau entre le droit à l'eau, les besoins fondamentaux et interdépendants dans les domaines social, économique et écologique ;
  - gérer l'utilisation de l'eau de façon intégrée dans les secteurs de l'économie d'eau (Agriculture, alimentation en eau potable, industries, énergie, transport etc.....) ;
  - promouvoir l'aménagement intégré des eaux de surface et des eaux souterraines ;
  - proposer un cadre institutionnel et technique approprié pour la gestion intégrée des ressources en eau ;
  - faire des propositions quant à la participation du secteur privé à la mise en œuvre de mesures de recouvrement des coûts, en prenant en compte l'accès des pauvres aux ressources en eau ;
  - assurer la durabilité écologique et la prise en compte de la dimension genre équité dans tous les aspects de l'aménagement et de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- ✓ proposer, pour la mise en œuvre de la politique nationale de la GIRE, les stratégies institutionnelles, législatives et juridiques, techniques, économiques, sociales et environnementales ;
- ✓ élaborer un plan d'action prioritaire sur cinq ans
- ✓ proposer une réforme cohérente d'administration et de gestion des ressources en eau et des droits d'eau;
- ✓ élaborer un rapport qui sera soumis à un Atelier national de sensibilisation/consensus puis un rapport final de validation de la lettre de politique nationale en cohérence avec la GIRE ainsi que les stratégies de mise en œuvre qui seront soumis à un atelier national.
- ✓ Participer et animer les deux Ateliers nationaux et procéder à la mise en forme finale du document de politique nationale ainsi que des stratégies de mise en œuvre ;

## IX- Méthodologie

### i. Approche :

L'élaboration de la lettre de politique nationale sera faite selon une **approche participative** avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes (Administration, secteur privé, organisations professionnelles et société civile) à la formulation et à la définition des politiques de développement en raison du caractère transversal de la gestion des ressources en eau.

### ii. Organes de mise en œuvre:

L'étude sera exécutée sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère en charge de l'hydraulique à travers la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) et sa cellule GIRE. Un Comité Interministériel de suivi de l'étude sera chargé de valider les différents rapports qui seront produits par le Consultant. Ce Comité de suivi sera composé des représentants de tous les ministères techniques impliqués à l'administration, à la gestion et au développement des ressources en eau du territoire national et de toutes autres personnes ressources dont la présence au sein dudit comité est jugée pertinente par le Maître d'ouvrage par les partenaires qui assure le financement.

Le consultant supportera toutes les charges liées à l'exécution de son mandat (y compris l'animation des Ateliers).

## XI- Déroulement de l'Etude:

L'étude sera réalisée en deux(2) phases

Une 1ère phase de collecte de données et de la documentation suivie d'entretien avec les représentants des services techniques de l'Etat en charge de l'administration et de la gestion des ressources en eau, des institutions de formation et de recherche et ceux du secteur privé, concernés par l'étude sera réalisée.

- Le consultant se rendra également sur le terrain pour visiter ~~aux environs de Conakry,~~ des installations d'utilisation des ressources en eau (alimentation en eau potable et industrielle, irrigation, production hydro-électrique, etc.).
- Un rapport sera rédigé à l'issue de la mission de collecte de données qui présentera les résultats des investigations, la méthodologie et indiquera les principales orientations envisagées pour le travail demandé ;

**Mis en forme :** Corps de texte, Gauche, Espace Après : 12 pt, Interligne : Multiple 1,15 li, Espacement automatique entre les caractères asiatiques et latins, Espacement automatique entre les caractères asiatiques et les chiffres

**Mis en forme :** Corps de texte, Gauche, Espace Après : 12 pt, Interligne : Multiple 1,15 li, Espacement automatique entre les caractères asiatiques et latins, Espacement automatique entre les caractères asiatiques et les chiffres

**Mis en forme :** Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

- Le Consultant animera l'Atelier national de lancement au cours duquel il présentera le rapport de collecte de données et la méthodologie de travail pour réaliser le mandat.

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

- Une 2<sup>ème</sup> phase qui permettra au consultant d'élaborer les rapports provisoire et définitif de l'étude au terme de la mission de collecte des données.

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

- Le Consultant produira la version provisoire du document de lettre de politique nationale de l'eau, accompagné des stratégies de mise en œuvre et un projet de plan d'action. Il animera un Atelier national d'examen et de validation de ce document.
- Sur la base des résultats de cet Atelier, le consultant élaborera la version finale du document de lettre de politique nationale ainsi que des stratégies de mise en œuvre et du projet de plan d'action.

#### XII. Expertises requises du Consultant :

Le Consultant doit être de notoriété internationale pour ses compétences et son expérience avérées dans les domaines de politique et de stratégies de gestion et de développement des ressources en eau et/ou de l'environnement. Les experts devront parler et écrire couramment le Français.

Les profils recherchés pour le personnel clé sont les suivants :

- \_ Expert en gestion des ressources en eau
- \_ Expert Institutionnel/Juriste.....
- Expert Environnementaliste.....
- Expert en changement climatique.....

#### XIII. Calendrier Prévisionnel et Documents Demandés

Le travail sur le terrain démarrera dans les 10 jours (calendaires) suivant la signature du contrat. La durée estimée pour cette étude est de six (6) mois. Le volume de travail est estimé à Huit (8) hommes/mois.

Le calendrier d'exécution et d'élaboration des rapports sera le suivant :

#### ✓ Calendrier Prévisionnel et Documents demandés

- 1) Rapport de collecte de données et de présentation de la méthodologie de l'étude (quinze(15) jours après la mission de collecte de données). Une version électronique du rapport sera accompagnée de Dix(10) rapports (format papiers) et deux(2) CD compatibles ;

2) Compte rendu de l'atelier de démarrage (Une semaine après la tenue de l'atelier) en version électronique ;

3) Rapport provisoire

Un rapport provisoire sera produit au terme de la phase 2, au plus tard 4 mois après le déclenchement de la mission. Un atelier d'examen et de validation sera prévu à Conakry. Le rapport provisoire sera communiqué en version électronique accompagné de quinze(15) exemplaires en format papiers plus deux(2) CD compatible 15 jours avant la tenue de l'atelier.

4) Rapports définitif

Le rapport définitif sera remis un mois après l'atelier, il intégrera les commentaires formulés sur la version provisoire lors de l'atelier, il sera accompagné d'une note synthèse.

- La version électronique du rapport sera accompagnée de Vingt cinq (25) exemplaires en format papiers plus quatre(4) CD compatibles.

Mis en forme : Corps de texte,  
Gauche, Retrait : Gauche : 0,63 cm,  
Espace Après : 0 pt, Espacement  
automatique entre les caractères  
asiatiques et latins, Espacement  
automatique entre les caractères  
asiatiques et les chiffres